



**DOCUMENT SYNTHÈSE DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
(PNDA) 2018-2022**

**LA DIVERSIFICATION ET LA TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE PAR
L'AGRICULTURE**

Contexte

Le secteur agricole et rural de la République du Congo s'inscrit dans un espace exceptionnellement riche en biodiversité offrant les conditions favorables pour l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture (pluviométrie abondante, réseau hydrographique dense, terres cultivables, pâturages naturels luxuriants, plans d'eau, etc.).

Les terres agricoles sont estimées à dix millions d'hectares, mais faiblement exploitées. Les ressources en eau qui s'étendent sur 250.000 km², s'articulent autour des bassins hydrographiques des fleuves Congo et Kouilou et la façade maritime de 170 km sur l'océan atlantique. Elles offrent les potentialités des productions halieutiques, de développement de l'énergie hydraulique et d'irrigation des terres agricoles pour une production agro-pastorale et halieutique durable.

La population est estimée à 5.069.800 habitants en 2017, soit une densité moyenne de 15 habitants au Kilomètre carré.

Malgré ces nombreuses ressources, l'économie de la République du Congo reste dominée par le secteur pétrolier qui fournit l'essentiel des ressources nécessaires à l'investissement et à l'ensemble de la gestion de l'économie. Il représente actuellement 65% du PIB, 86% des recettes de l'Etat et 92% de la valeur des exportations, contre les autres secteurs hors pétrole. Face à la chute du prix du baril de pétrole qui a entraîné la baisse des recettes de l'État, le Gouvernement s'est engagé à diversifier l'économie à travers l'essor du secteur hors pétrole hautement compétitif.

Politique Agricole

La politique agricole de la République du Congo vise à consolider et pérenniser la croissance de l'économie nationale, approfondir la diversification de l'économie en réussissant la transition de l'économie de rente pétrolière vers l'économie qui repose sur le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture. Il s'agira de conforter le rôle stratégique de l'Etat en facilitant la promotion des activités productives en vue de :

- Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Contribuer à la diversification de l'économie ;
- Contribuer au développement social et inclusif.

Défis à relever



Les principaux défis du secteur agricole et rural du Congo sont (i) la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels de la population, (ii) la croissance de la productivité agricole et l'amélioration de la compétitivité (iii) l'amélioration de l'environnement de la production par les mesures d'accompagnement.

Orientation stratégique

Le Plan National de Développement Agricole 2018-2022 met en avant le rôle de l'agriculture comme moteur principal de la croissance et de la diversification de l'économie en vue de réduire la pauvreté.

La stratégie de développement de l'agriculture repose sur quatre piliers.

Le premier (pilier I) s'articule autour du Renforcement des capacités du Ministère en améliorant le cadre institutionnel et juridique ;

Le deuxième (pilier II) se concentre sur la modernisation de l'agriculture au moyen du développement et de la promotion de chaînes de valeur agricoles à rente élevée, par un processus d'intégration.

Le troisième (pilier III) est centré sur les projets d'appui à l'agriculture paysanne au travers de l'entrepreneuriat coopératif agricole. Ce pilier vise à aider les petits exploitants, en particulier, au moyen de projets qui améliorent leur degré d'organisation et renforce leur inclusion dans les chaînes de valeur agricole.

D'une façon générale, les interventions envisagées dans le cadre des trois piliers du Plan National de Développement Agricole ne se limitent pas seulement à l'agriculture, mais elles prennent aussi en compte, les liens de celle-ci avec les secteurs non agricole.

Le Plan National de Développement Agricole s'applique à toutes les chaînes de valeur, tant modernes que traditionnelles. Cependant, elles ne peuvent se développer sans une intensification et une modernisation durables des systèmes de production.

Le rôle du gouvernement est de s'atteler à la tâche difficile de lever suffisamment de fonds pour réaliser tous les investissements publics et privés, proposés dans le PDNA, qui permettront de favoriser la diversification de l'économie par une agriculture productive et compétitive.

L'objectif est d'attirer les investissements nationaux et internationaux en mettant en place, dans le cadre du Plan National de Développement Agricole, de nouveaux projets et de nouvelles initiatives basés sur les partenariats public-privé.

L'approche développée dans le PNDA consiste à encourager les marchés agricoles (sur le territoire et à l'exportation) en lançant, en coordination avec le secteur privé, des projets publics susceptibles de lever les obstacles à l'investissement agricole.



Dans le cadre de la démarche pratique adoptée pour attirer les investissements, la priorité a été donnée à l'amélioration du climat des affaires en vue de garantir la rentabilité et la faisabilité des accords contractuels formels entre tous les acteurs de la chaîne de valeur. Il s'agit, en outre, de créer un environnement favorable, catalysant les initiatives des différents acteurs.

De nouvelles réformes, des politiques et des institutions sont en cours, pour dynamiser le secteur agricole. Parmi les principales initiatives qui façonnent le cadre législatif et réglementaire, on citera ainsi : la restructuration du Fonds de Soutien à l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche) ; f la politique relative au régime foncier (Ministère des Affaires Foncières), le Code des Investissement du secteur agricole (Ministère de l'Économie et du Portefeuille Public) qui permet à des entités du secteur privé de gérer des terres publiques et collectives; f la politique relative aux ressources en eau et en électricité qui met en évidence, les initiatives de définition des prix de l'eau et de l'électricité pour la gestion privée des systèmes d'irrigation, favorisant les investissements dans des systèmes d'irrigation modernes, susceptibles d'être gérés par un groupe ou au niveau individuel, et le passage à des systèmes de production plus rentables et plus respectueux de l'environnement ; la politique fiscale, adaptée et mise en œuvre de manière à tenir compte des caractéristiques économiques spécifiques du secteur agricole, évitant la taxation disproportionnée précédemment appliquée au secteur ; f la politique relative au marché local, qui vise à moderniser les voies de commercialisation et les circuits de vente nationaux, et à améliorer les infrastructures des marchés de vente en gros et des abattoirs; f les politiques d'encadrement, de suivi et d'évaluation des projets, qui imposent la restructuration du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, par la création de deux nouvelles structures pour attirer et promouvoir des solutions d'assistance technique à fort potentiel : il s'agit de la Création de deux Agences Nationales « Agence Nationale de l'Agriculture et de l'Élevage » et « Agence Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture ».

PROJETS PHARES A MOYEN TERME

Pour atteindre l'objectif de sécurité alimentaire et nutritionnelle, le gouvernement va encourager toutes les formes d'agriculture (l'agriculture paysanne, l'agro-industrie intravertie pour la sécurité alimentaire nationale et « l'agro-business » extravertie ou la grande agriculture d'exportation), de façon à booster la production. Ainsi, les différents programmes proposés dans le PNDA seront concentrés sur les actions prioritaires ainsi qu'il suit.

Composante I : Renforcement des capacités institutionnelles

- Projet de Développement d'un Système Permanent des Statistiques Agricoles (SPISA), financé par la Banque Mondiale avec l'assistance technique de la FAO ;
- Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC), financé par la Banque Mondiale ;
- Projet d'Appui à la Création de deux Agences Nationales « Agence Nationale de l'Agriculture et de l'Élevage (ANAE) » et « Agence Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture (ANPA) » ;
- Projet de Développement Intégré des Chaines de valeur des Produits Agricoles (PRODIVAC), en cours de négociation avec la BAD ;



- Appui à la formulation d'un nouveau Programme de Développement des Filières Agricoles (COSOP III/FIDA) ;
- Projet d'Appui Développement des Infrastructures agricole, d'élevage et d'aquaculture, financé par le fonds Koweïtien (financement additionnel au PDAC) ;
- Projet de création des Fonds de Développement de l'Agriculture en remplacement du Fonds de Soutien à l'Agriculture en cours de restructuration ;

Composante II : Augmentation de la production végétale.

- Projet de Développement des Chaines de valeur du manioc ;
- Projet de Développement des Chaines de valeurs des Cultures de provende (maïs et Soja) ;
- Projet de Développement des Chaines de valeur de la Banane et du Plantain ;
- Projet de Développer la filière des cultures de rente (cacao, café, hévéa, palmier à huile, anacardier, canne à sucre) ;
- Projet d'Appui aux cultures maraichères en zone urbaines et périurbaine ;
- Projet d'Appui au Programme semencier ;
- Programme d'irrigation dans les bassins de production (demande d'étude de faisabilité) ;
- Programme de mécanisation agricole (demande d'étude de faisabilité) ;
- Projet d'Appui à la commercialisation des produits agricoles (Demande d'étude de faisabilité) ;
- Projet d'Appui aux petits fermiers (haricot, pomme de terre, l'igname, l'arachide, et autres cultures à cycle court) ;

Composante III : Augmentation de la production animale.

- Programme de Développement des Filières de l'Elevage (avicole, porcine, bovine, ovine et caprine) en s'appuyant sur le métayage, l'insémination artificielle, les soins vétérinaires et autres types d'incitatifs ;
- Projet d'Appui aux Développement d'Infrastructures d'élevage (abattoirs modernes et aires d'abattage dans les centres urbains ; Centres vétérinaires) ;
- Projet de Développement d'un Système de Contrôle et de Surveillance des Maladies Animales ;

Composante IV : Augmentation de la production halieutique.

- Projet de Développement de la PÊCHE ET DE L'Aquaculture Continentale (PD-PAC), financé par le FIDA ;
- Projet de Développement de la Chaine de valeur de l'aquaculture ;
- Projet d'Appui aux Développement d'Infrastructures aquacole (Ecloserie moderne pour la production intensive d'alevins de souche améliorée) ;
- Projet d'Appui à la surveillance des opérations de pêche, pour lutter contre la pêche INN.



COÛT DE MISE EN ŒUVRE

Les besoins en financement des projets proposés pour les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dans le cadre du Plan National de Développement Agricole 2018-2022 s'élèvent à 1 139,462 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire en moyenne annuelle de 227,892 milliards de FCFA, soit le tiers des importations alimentaires de 2017.

